

opérations de nos marins et à détruire un protectorat solennellement accepté par Pomaré et par le cabinet français, et reconnu par le gouvernement anglais lui-même (1). Ces intrigues, neutralisées un instant par la supériorité de nos forces maritimes, obtinrent bientôt un succès complet. Pomaré, cédant aux instigations du consul Pritchard et du capitaine Nicholas, qui avaient eu soin d'exagérer ridiculement sa puissance (2), déchira le traité qu'elle avait conclu et fit abattre le drapeau français. Cet état de chose subsista jusqu'au retour de l'amiral Dupetit-Thouars, qui obligea l'*Ariki* à l'exécution itérative des conventions existantes. Mais, sur les représentations de l'Angleterre, le ministère français, par une note insérée au *Moniteur* du 26 février 1844, désavoua la prise de possession de Taïti et rappela, sans l'avoir entendu (3), l'amiral Dupetit-Thouars, dont la conduite, en ces circonstances difficiles, avait été aussi mesurée que ferme et patriotique.

Ce double désaveu avait trop vivement ému les esprits pour ne pas donner lieu à des interpellations parlementaires. En présence de la blessure faite à l'honneur national, la défense de M. Guizot fut incomplète, vague et embarrassée. A l'insigne condescendance qui lui était reprochée, il opposa vainement la promesse du rappel de Pritchard : l'opinion publique ne tint aucun compte à lord Aberdeen de cette légère satisfaction, et lorsque l'officier précurseur de M. Dupetit-Thouars se rendit par une exclamation énergique, à son débarquement en France, l'organe fidèle du mécontentement de la marine, la France entière parut s'associer à ce mouvement de réprobation.

J'ai hâte d'en finir sur ce honteux sujet. Las des in-

(1) Lettre de M. Dupetit-Thouars à M. de Mackau, 6 juillet 1844.

(2) *Ibid.* (3) *Ibid.*